

Dossier de presse

Avril 2008



PROGRAMMES

EUROPEENS

2007 - 2013

Languedoc – Roussillon

Dossier de presse

**Rencontres « Europe
et Territoires »**

22 avril : Perpignan

23 avril : Nîmes

25 avril : Montpellier

28 avril : Carcassonne

6 mai : Mende

SOMMAIRE

Programmes européens et contrats de projets en Languedoc-Roussillon L'Union européenne, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon lancent cinq rencontres « Europe et Territoires » pour les porteurs de projets	3
Les programmes européens 2007-2013 800 millions d'euros pour le Languedoc-Roussillon	4
Les fonds européens couvrent trois domaines	5
Des objectifs en phase avec les priorités régionales	6
Des crédits délégués	8
Zoom sur les points forts du CPER 2007-2013	9
Le programme des journées « Europe et Territoires »	11

Contacts presse :

Sabrina Dridi, Région Languedoc-Roussillon : 04 67 22 86 46
Anne-Sophie Guéniot, Préfecture de région : 04 67 61 61 25

PROGRAMMES EUROPÉENS ET CONTRATS DE PROJETS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'Union européenne, l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon lancent cinq rencontres « Europe et Territoires » pour les porteurs de projets

L'Europe, l'Etat et la Région mobilisent plus de 2,2 milliards d'euros au bénéfice des territoires, des citoyens et des entreprises du Languedoc-Roussillon jusqu'en 2013. Les domaines prioritaires :

- **L'innovation et le transfert de technologies ;**
- **L'emploi, la formation, la cohésion sociale et l'insertion ;**
- **L'environnement et la prévention des risques ;**
- **Les technologies de l'information et de la communication ;**
- **L'agriculture et le développement rural, la pêche ;**
- **La coopération transfrontalière et interrégionale.**

le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et le Président de la Région viennent à la rencontre des porteurs de projets à l'occasion de ces journées « Europe et Territoires ». Perpignan marque le coup d'envoi de ces rencontres, dont les quatre autres se tiendront à Nîmes, Montpellier, Carcassonne et Mende. Ces journées concernent les porteurs de projets potentiels – collectivités, entreprises, associations - qui recevront toutes les informations pratiques nécessaires au montage et au dépôt d'un dossier de demande de subvention.

LES PROGRAMMES EUROPEENS 2007-2013 : 800 MILLIONS D'EUROS POUR LE LANGUEDOC-ROUSSILLON

La politique de cohésion économique et sociale de l'Union Européenne vise à corriger les principaux déséquilibres régionaux. Dans cette perspective, le Languedoc-Roussillon se voit allouer 800 M€ pour la période 2007-2013. Dont :

- 430 M€ pour la compétitivité régionale et l'emploi : FEDER et Fonds Social Européen (FSE)
- 295 M€ au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), et du Fonds Européen pour la Pêche (FEP)
- 75 M€ environ correspondant à divers programmes interrégionaux (notamment en faveur de la prévention des inondations, des Massifs) et à des programmes de coopération territoriale européenne (France/Espagne, programmes transnationaux MED et SUDOE)

La programmation des programmes européens et celle du Contrat de Projets Etat-Région coïncideront. L'élaboration du CPER, signé en décembre 2006, a été guidée par les mêmes priorités que l'Europe.

Par ailleurs, le Languedoc-Roussillon sera concerné par différents programmes interrégionaux (Massif Central, Pyrénées, Plan Rhône et Plan Loire) et de coopération territoriale européenne (programmes transfrontaliers : France Espagne Andorre, programmes Méditerranée et Sud Ouest européen).

Compétitivité, emploi et développement durable

Les programmes 2007-2013 connaissent deux principaux changements par rapport aux précédents :

- Le passage d'une logique territoriale à une **logique thématique**. Les « zonages » sont supprimés au profit de priorités thématiques. Tout le territoire régional est donc désormais éligible alors que l'ancien programme prévoyait une intervention ciblée sur les secteurs géographiques présentant des handicaps naturels ou socio-économiques.
- Les fonds se concentrent sur la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne - **compétitivité et emploi** - et la promotion d'une **croissance durable** (stratégie de Göteborg). Les thèmes prioritaires deviennent : l'innovation, l'emploi, les technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables.

La stratégie de Lisbonne, adoptée en 2000 et étendue par le Conseil européen de Göteborg au développement durable, vise à faire de l'Union Européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Pour l'Union européenne, l'avenir et la compétitivité des régions est donc désormais lié à la capacité d'innover et au transfert de ces innovations en particulier dans les PME-PMI, mais aussi pour le développement rural, la formation et l'insertion.

LES FONDS EUROPÉENS COUVRENT TROIS DOMAINES :

- La compétitivité régionale et l'emploi au travers des 2 fonds suivants :
 - Le **FEDER** (Fonds Européen de Développement Régional) :
il concerne les investissements matériels, les investissements productifs dans les entreprises,
 - Le **FSE** (Fonds Social Européen) : il concerne la formation professionnelle, le capital humain, l'insertion et la cohésion sociale.
- Le développement rural et l'agriculture avec :
Le **FEADER** (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural)
- La pêche avec :
Le **FEP** (Fonds Européen pour la Pêche)

Pour la période 2007 - 2013, les enveloppes des programmes sont les suivantes :

- **270,4 M€ de FEDER**
- **160,4 M€ de FSE**
- **290 M€ de FEADER (dont 185 M€ relevant de l'enveloppe nationale)**
- **6,2 M€ de FEP**

DES OBJECTIFS EN PHASE AVEC LES PRIORITÉS RÉGIONALES

Pour le **FEDER**, le Préfet de région et ses partenaires en Languedoc-Roussillon entendent favoriser l'émergence de projets cohérents selon 4 axes stratégiques, répondant aux forces et aux faiblesses de la région tant du point de vue socio-économique qu'environnemental :

- **L'innovation et le transfert de technologie** : l'ambition du programme opérationnel FEDER, avec 110 M€ consacrés à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, est d'accroître les résultats de la recherche et le transfert de technologies. Un des moyens pour atteindre cet objectif est le développement des pôles de compétitivité, de la politique régionale des filières et du rôle des structures en charge du transfert de technologie.
- **Les Technologies de l'Information et de la Communication** pour le développement des réseaux et des services
- **L'environnement et la prévention des risques** : il s'agit de réduire les risques naturels qui menacent des territoires entiers de la région, de préserver des espaces naturels remarquables et la qualité des milieux lagunaires... des défis particulièrement forts compte-tenu de la forte croissance démographique régionale et de son corollaire, l'étalement urbain. Par ailleurs, le FEDER va soutenir le développement des énergies renouvelables en vue de rendre notre région leader en la matière.
- **La cohésion territoriale** : il s'agit de maintenir un développement équilibré des territoires. Cela concerne à la fois le développement de modes de transports propres en ville, la requalification des quartiers sensibles, la coopération entre villes et territoires.

Le **FSE** contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Il vise notamment à :

- Anticiper et gérer les mutations économiques en agissant en amont sur les compétences des salariés,
- Accompagner la création et la reprise d'entreprise en Languedoc-Roussillon,
- Développer et favoriser l'accès à l'apprentissage et à l'alternance,
- Soutenir les actions de formation qualifiantes pour les demandeurs d'emploi,
- Renforcer la cohésion sociale,
- Soutenir les publics ayant des difficultés particulières d'insertion,
- Accompagner la mise en œuvre des Plans Départementaux d'Insertion,
- Lutter contre les discriminations.



Le **FEADER** vise à :

- Renforcer et dynamiser le secteur agricole, agroalimentaire et sylvicole,
- Préserver un espace rural agricole et forestier de qualité en recherchant un équilibre entre activités humaines et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles,
- Maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux, pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs.

Plus de 25 M€ de FEADER sont réservés à **la viticulture** et permettront d'accompagner des projets de modernisation des caves viticoles et de prévenir les conséquences de l'arrachage. Pour accompagner cette filière en cette période de crise profonde et douloureuse, le FEADER complétera l'intervention du Contrat de Projet Etat-Région (65 M€ : 30 de l'Etat et 35 de la Région).

L'enveloppe régionale du **FEP** se déploie autour de 3 axes :

- L'adaptation de la flotte de pêche,
- La conchyliculture, la transformation et la commercialisation des produits,
- L'investissement en faveur des ports de pêche.

DES CRÉDITS DÉLÉGUÉS

Dans le cadre des programmes 2007-2013, le Préfet de région délègue la gestion d'une partie des fonds européens au Conseil régional, dans les champs de compétences de celui-ci. Les mesures ainsi déléguées sont :

- Les aides aux entreprises pour soutenir la création d'entreprises innovantes, favoriser la création de structures d'accueil d'entreprises, soutenir les projets immobiliers des entreprises innovantes, favoriser l'émergence d'outils de veille et d'intelligence économique, soutenir les actions en faveur de l'accès des entreprises innovantes à de nouveaux marchés

→ **30 M€ de FEDER,**

- Le développement des énergies renouvelables

→ **33,4 M€ de FEDER,**

- Les zones portuaires et l'inter modalité

→ **15 M€ de FEDER,**

- L'apprentissage, l'accompagnement à la création transmission d'entreprise, la formation en faveur des demandeurs d'emploi, l'Ecole régionale de la 2nde chance et les mesures d'ingénierie

→ **42,5 M€ de FSE,**

A cela s'ajoute une délégation de gestion sur le programme de développement rural sur les mesures suivantes :

- Les dispositifs régionaux d'aide à la modernisation des exploitations agricoles
- Les investissements dans les industries agro-alimentaires
- Le soutien aux infrastructures du secteur agricole, notamment les projets collectifs d'aménagement foncier suite à l'arrachage viticole et certains aménagements hydrauliques
- Le soutien aux stratégies locales de développement rural (hors filière bois), collectives et multi partenariales

→ **30,8 M€ de FEADER,**

Autres crédits délégués (montants financiers en cours de négociation) :

- Aux Conseils Généraux :
les actions en faveur de l'insertion des publics en difficulté (FSE)
- Aux Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) :
les actions de formation des salariés (FSE)
- Aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :
la mise en place des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (FSE)
- A OSEO :
aides à l'innovation et aux projets de recherche développement (FEDER).

ZOOM SUR LES POINTS FORTS DU CPER 2007-2013

Lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars 2006, une nouvelle génération de contrats Etat – Région pour la période 2007-2013, « Les Contrats de projets », est entérinée.

Un large partenariat s'est constitué autour de l'Etat et de la Région afin de relever les défis identifiés lors de l'élaboration du CPER .

- Permettre aux entreprises, pour l'essentiel de petite taille, de bénéficier du formidable potentiel régional de recherche, de développement et d'innovation ;
- S'appuyer sur la croissance démographique, en assurant une meilleure répartition spatiale des hommes et des activités, pour la transformer en facteur de développement ;
- Préserver et valoriser nos richesses environnementales, tout en assurant la protection des biens et des personnes contre les risques naturels ;
- Enfin, profiter de la situation géographique de la région pour affirmer sa vocation de plateforme logistique et de porte de la Méditerranée.

Cinq grandes priorités

Pour le Languedoc-Roussillon, ce contrat de projets mobilise 814 M€ de la Région et 496 M€ de l'Etat. Il s'articule autour de cinq grandes priorités :

- 1 - Valoriser le capital humain de la région, pour tirer le meilleur de son potentiel de recherche, tout en renforçant l'adéquation entre emploi et formation ;
- 2 - Soutenir les entreprises en valorisant l'esprit d'entreprise et en accompagnant les filières.
- 3 - Assurer un aménagement équilibré du territoire ainsi que la préservation et à la valorisation des ressources environnementales ;
- 4 - Renouveler l'offre de transports en soutenant en particulier l'intermodalité, les transports collectifs et garantir la couverture du territoire en haut débit ;
- 5 - Assurer une meilleure cohésion sociale, en menant un programme ambitieux de construction ou rénovation d'équipements culturels, et l'accès aux soins des personnes âgées et handicapées.

1 - Valoriser le capital humain

357 M€ de coût de projets, dont 133,7 M€ de l'Etat et 135,7 M€ de la Région

- Encourager la recherche régionale
- Vers l'Université du Languedoc-Roussillon
- Mettre en phase l'offre de formation avec les attentes de l'économie et améliorer l'accès et le retour à l'emploi



2 - Soutenir les entreprises du Languedoc-Roussillon

822,5 M€ de coût de projets, dont 67,7 M€ de l'Etat et 156,8 M€ de la Région

- Encourager l'innovation à travers les pôles de compétitivité et l'accompagnement des filières industrielles
- Soutenir l'agriculture, la forêt, la pêche et la conchyliculture, avec trois axes d'intervention retenus pour accompagner les projets :
- Etablir un « Plan viticulture » pour accompagner la mutation du secteur dans la région
- Soutenir les filières agricoles régionales
- Soutenir les activités de pêche et de conchyliculture

3 - Garantir un aménagement équilibré du territoire

1 239,86 M€, dont 190,6 M€ de l'Etat et 270,7 M€ de la Région

- Un nouvel équilibre urbain / rural en structurant l'espace régional en territoires de projets et par la maîtrise du foncier,
- La préservation de l'environnement pour garantir l'attractivité du territoire régional, autour de la prévention durable des risques naturels et de la gestion équilibrée de la ressource en eau, la préservation et la valorisation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.
- La gestion durable du littoral.

4 - Assurer le renouvellement de l'offre de transports par l'intermodalité et développer les réseaux de télécommunications

552,5 millions d'euros au CPER dont 74 M€ de l'Etat et 237,7 M€ de la Région

- Garantir la bonne connexion et l'ouverture du territoire régional au monde, et retrouver une place de carrefour parmi les grandes zones d'échanges économiques sans compromettre la mobilité des biens et des personnes aux échelles locales
- Structurer le développement du territoire autour de systèmes de transports collectifs accessibles à tous, performants et cohérents entre eux
- Organiser le report modal du transport de marchandises vers les modes fluvial, maritime et ferroviaire, et mieux tirer profit des flux traversant le territoire
- Assurer l'accès à la société de l'information et développer le travail en réseau via les Technologies de l'information et de la communication.

5 - Renforcer la cohésion sociale

97 M€ de coût de projets, dont 13,4 M€ de la Région et 25 M€ de l'Etat

- Soutenir les projets culturels et protéger le patrimoine
- Améliorer les services de santé (volet territorial du CPER).

LE PROGRAMME DES JOURNÉES « EUROPE ET TERRITOIRES »

Ces journées se déroulent dans chacun des cinq départements de la région Languedoc-Roussillon :

- 22 avril** : Perpignan (Palais des congrès)
- 23 avril** : Nîmes (Novotel Atria)
- 25 avril** : Montpellier (Corum)
- 28 avril** : Carcassonne (IUT – Domaine d'Auriac)
- 6 mai** : Mende (IUP)

Programme

11h00 : Discours d'ouverture de Georges Frêche, Président de la Région Languedoc-Roussillon et de Cyrille Schott, Préfet de région

11h45 : Questions – réponses avec les participants

12h30 : Repas

14h00 : Ateliers thématiques :

Entreprises, Innovation, transfert technologique et TIC,
Environnement, prévention des risques,
Formation, emploi, cohésion sociale et insertion,
Développement rural, agriculture, pêche et aquaculture,
Coopération transfrontalière (à Perpignan)



**Préfecture de la région
Languedoc-Roussillon**
Place des martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 61 60 80

Site Internet :
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Région Languedoc-Roussillon
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 22 63 92

Site Internet :
www.cr-languedocroussillon.fr

www.languedoc-roussillon.eu

